

N°DEL132-2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT et le **DIX-HUIT** du mois de **NOVEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DOUZE NOVEMBRE 2020**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – M. BENALIA BROUCH Amine – Mme HENAULT Marylène – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – M. RELAUX Julien – M. MORA Vincent – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. CAGNIMEL Philippe – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – Mme SABOURAULT Bérangère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – M. PETRAU Jean – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. ARRAS Alexis
Mme LABARCHEDE Martine
Mme PEYSALLE Florence

Donne pouvoir à :

M. BENALIA BROUCH Amine
Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance
Mme DEDIEU Martine

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. ARRAS Alexis – Mme LABARCHEDE Martine – Mme PEYSALLE Florence – Mme LAGRASSE Catherine – M. LAFOURCADE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PÉDUCASSE

OBJET : AVENANT N° 15 AU CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC ENTRE LE GRAND DAX ET LA SPL TRANS'LANDES.

Monsieur le Vice-Président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (Transport) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 mai 2012 approuvant le Contrat d'Obligation de Service Public (OSP) liant la Communauté d'Agglomération du Grand Dax à la SPL Trans'Landes portant attribution de la gestion et de l'exploitation du réseau de Transport public de personnes sur son territoire,

Par délibération de son conseil communautaire en date du 23 mai 2012, la Communauté d'agglomération a décidé de conclure un contrat attribuant la gestion et l'exploitation de son Réseau de transport public de personnes à la Société Public Locale Trans-Landes. Ce contrat d'une durée de 8 ans arrive à son terme le 31 mai 2020.

Face à la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19, il est apparu nécessaire d'assurer la continuité du service public de transport urbain. Les parties sont donc convenues de prolonger le contrat d'obligation de service public les liant, par un avenant n° 13, jusqu'au 31 décembre 2020.

A partir de la rentrée scolaire de 2022 les services scolaires intracommunautaires, organisés actuellement par la Région Nouvelle-Aquitaine, seront transférés à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax au sein de son ressort territorial.

De même, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax souhaitant travailler sur la mise en gratuité de son réseau et étudier l'organisation des transports urbains afin de mieux répondre aux demandes des usagers et aux attentes des communes membres,

Ces modifications ayant un impact important sur le contrat d'obligation de service public, il est proposé de prolonger le contrat dans le périmètre actuel pour la durée maximale qui est de 10 ans. Cette prolongation permettra à la collectivité de mener les études permettant de déterminer des choix stratégiques en matière de mobilité.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE l'avenant n°15 afin de prolonger le contrat d'obligation de service public pour l'exploitation des services de transport public du Grand Dax jusqu'au 28 mai 2022 inclus.

Article 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 18 novembre 2020

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

